

# Bureau Fédéral

## Réunion des vendredi 9 et samedi 10 décembre 2022

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président  
Mmes Agnès FAUCHARD, Nathalie LESDEMA (à distance), Stéphanie PIOGER et Frédérique PRUD'HOMME.  
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Alain SALMON (à distance) et Yannick OLIVIER.

Excusée : Mme Carole FORCE

Invités : Mme Valérie ALLIO  
M. Arnaud PETITBOULANGER

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD, Amélie MOINE et Eugénie LEBAY  
MM. Tahar ASSED, Raymond BAURIAUD, Jacques COMMERES, Alain CONTENSOUX (DTN-DG), Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL, Jérôme PRIGENT, Matthieu SOUCHOIS.

N°	Annexes
1	Annexe 01 - 2022-12-09 BF 5-CF5x5 Sobriété énergétique - VF ASN
2	Annexe 02 - 2022-12-09 BF 7-3x3- Etude cahier des charges Opens Plus 2000 et 5000-VF-NLA
3	Annexe 03 - 2022-12-09-BF-3x3-CALENDRIER OPEN PLUS 2023-VF-NLA
4	Annexe 04 - 2022-12-09 BF 7-3x3-Homologations et compétitions de clubs à date-VF-NLA
5	Annexe 05 - 2022-12-09 BF 7-3x3-Document de présentation réunion organisateurs Opens Plus Superleague 2023 VNLA
6	Annexe 06 – 2022-12-09 BF 7-3x3-Document de présentation Opens plus Juniorleague 2023-VF-NLA
7	Annexe 07 - 2022-12-09 BF 4-PCT-Document Délégation-VF GNN
8	Annexe 08 - 2022-12-09&10 BF Secrétaire Général VF TBE
9	Annexe 09 - 2022-12-09&10 BF DCT CF Société et Mixités VF TBE
10	Annexe 10 - 2022-12-09&10 BF DFE CF Emploi VF TBE
11	Annexe 11 - 2022-12-09&10 BF DCT CF Clubs VF TBE
12	Annexe 12 - 2022-12-09&10 BF DHN CF Haut Niveau Officiels VF TBE
13	Annexe 13 - 2022-12-09&10 BF DFE CF Officiels VF TBE
14	Annexe 14 - 2022-12-09 BF 2-PFE Présentation CFT-CFO-CFDA-CFE
15	Annexe 15 - 2022-12-09 BF Programme prévisionnel des Equipes de France 2022-2023 VF EGT
16	Annexe 16 - 2022-12-09 BF 1-HNC Modifications réglementaires et NM1-accession V2ASN
17	Annexe 17 - 2022-12-09&10 BF 6-DAJI Présentation VF
18	Annexe 18 - 2022-12-09 BF 5-CF5x5 Modifications réglementaires (Saison 2023-2024) - VF ASN
19	Annexe 19 - 2022-12-09 BF 5-CF5x5 Récapitulatif des organisations de phases finales (Saison 2022-2023) -VF ASN
20	Annexe 20 - 2022-12-09-10 BF 5-Présentation Commission Fédérale Jeunesse - VF SAA
21	Annexe 21 - 2022-12-09-10 BF 5-CFJ EFMB Labels attribués - VF SAA
22	Annexe 22 - 2022-12-09-10 BF 5-VxE Présentation FFBB Esports - VF SAA

23	Annexe 23 - 2022-12-09 BF 5 VxE Actions Handicap - Labels VFSDT
24	Annexe 24 - 2022-12-09 BF 5 VxE Annexe labels 28-10-2022 au 02-12-2022

# Vendredi

## 1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT a le plaisir d'ouvrir ce Bureau Fédéral.

Il salue les résultats des Équipes de France avec deux belles fenêtres consécutives :

- Les garçons ont fait deux matchs magnifiques. Cela se veut rassurant de voir la capacité de cette nouvelle génération pour 2024. L'Équipe de France masculine est qualifiée pour la Coupe du Monde 2023, il tient à féliciter tout le groupe, le staff et toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite.
- Concernant l'Équipe de France féminine, malgré un démarrage difficile, cette jeune génération a su prendre très vite le relais, de manière positive avec deux belles rencontres. Il faut également féliciter l'ensemble du groupe. Il espère que cette équipe se qualifiera pour l'Eurobasket 2023.

Pour conclure sur les Équipes de France il salue le phénomène Victor WEMBANYAMA.

Il annonce le décès d'un ancien Directeur Technique National, Monsieur André OSTRIC. Françoise AMIAUD représentera la Fédération à ses obsèques. Le Bureau fait une minute de silence pour lui rendre hommage.

Il fait un point sur les clubs et la pratique avec le nombre de licenciés qui reste en hausse entre 14 et 15 %.

Il évoque toutefois les difficultés à venir, d'une part, pour la pratique du sport cet hiver, avec les probables restrictions énergétiques, et d'autre part, pour conserver un nombre élevé de jeunes licenciés alors que le nombre d'éducateurs est en baisse.

## 2. Présidence

### a. Point à l'international

Jean-Pierre SIUTAT présente le point à l'international :

Un Bureau FIBA s'est tenu à Paris la semaine dernière. A noter la soirée Hall of Fame intégralement consacrée au Basket Féminin, avec une mise à l'honneur de Lisa LESLIE, grande figure du Basket Féminin.

### b. Point au national

Jean-Pierre SIUTAT présente le point au national :

- Il a assisté au Bureau préparant le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale du Sport.
  - o Performance : la Fédération se situe au même niveau que l'année précédente. Elle fait figure de bon élève.
  - o Pass'Sport : l'intégralité du budget n'a pas été dépensée, la Fédération doit pouvoir mobiliser le réseau pour sensibiliser les clubs ; ce dispositif n'est pas certain d'être reconduit en 2023.
  - o Plan 5000 équipements : beaucoup de demandes ont été faites. Si les territoires d'Outre-Mer sont au courant des aides du Plan 5000 équipements, peu de terrains de basket en projet ; un travail de communication et d'accompagnement est nécessaire.

- La Ministre des Sports a engagé une démarche sur une thématique par mois pour que d'ici fin juin une feuille de route soit proposée. La Fédération Française de Basket-ball a tout intérêt à être présente sur ces séquences de travail, particulièrement sur le sujet du bénévolat.

c. JOP Paris 2024

Jean-Pierre SIUTAT fait un point sur Paris 2024, suite à une récente réunion avec Tony ESTANGUET. Le basket, en première semaine, devrait se jouer à Lille avec quelques réserves à lever. Un point est fait sur la billetterie.

d. LNB : Point de situation et propositions du COPIL

Jean-Pierre SIUTAT fait un point sur la situation de la LNB.  
Alain BERAL présente aujourd'hui aux clubs les synthèses des différents groupes de travail et la nouvelle convention en résultant.

La nouvelle convention de délégation doit être signée avant le 31 décembre 2022.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle les points travaillés ces derniers six mois avec la LNB :

- Plan de formation plus ambitieux.
- Gouvernance modernisée.
- Faisabilité d'une société commerciale telle que l'autorise la loi de mars 2022.
- Travail sur l'identité à la française du sport professionnel, en particulier en se concentrant sur la fuite des talents.

Amélie MOINE rappelle la nouvelle loi du 24 août 2021, qui a créé le contrat de délégation pour les fédérations et l'obligation d'élaboration d'une stratégie nationale reprenant 5 thématiques :

- 
- La protection de l'intégrité physiques et morales des personnes et la Lutte contre toutes les violences
- La promotion de l'éthique et de l'intégrité des compétitions
- La Gouvernance
- Le développement durable
- La formation et l'emploi.

Puis elle rappelle la loi du 2 mars 2022 qui impose de nouveaux statuts aux fédérations et aux organismes déconcentrés à l'exclusion des ligues professionnelles. Dans la convention de délégation avec la LNB est toutefois prévue une évolution des statuts de la ligue pour moderniser le fonctionnement de l'instance.

Un tour de table s'effectue.

Amélie MOINE présente les grandes lignes de cette nouvelle convention aux membres du Bureau Fédéral.

Validation du Bureau Fédéral.
-------------------------------

Jean-Pierre SIUTAT conclut que la Convention de délégation sera présentée pour adoption au Comité Directeur et soumis au vote de l'Assemblée Générale de la LNB, pour approbation, le lundi 12 décembre et, dans un dernier temps, à l'Assemblée Générale fédérale consultée à distance comme annoncé lors de l'AG d'Ajaccio.

e. Plan d'action sobriété énergétique : Point de situation

Gérald NIVELON présente le point de situation sur le Plan d'action sur la sobriété énergétique. Une note d'information a été faite aux clubs, les premières remontées arrivent avec l'inquiétude principale de la température sur les terrains, dans les gymnases et une inquiétude également sur la perte de public, de convivialité, de la vie des clubs.

Stéphane KROEMER fait un retour sur le travail avec la LNB sur ce sujet, avec les mêmes inquiétudes sur la température des salles et une interrogation sur les délestages en cas de surconsommation énergétique.

Gérald NIVELON soulève les inquiétudes qu'il peut y avoir avec les risques dans les petites collectivités qui amèneraient à la fermeture des salles, des équipements.

Il fait un dernier point sur le travail réalisé avec la Commission fédérale 5x5 et présente le document qui prévoit que le non-déroulement d'une rencontre en cas de coupures locales d'électricité soit traité identiquement que pour la non-tenue d'un match en cas d'intempéries (voir l'annexe 1).

Accord du Bureau Fédéral.

Un point d'information sera présenté au Comité Directeur du 16 décembre.

Un premier retour sera fait au CNOSF.

f. Statuts FFBB : Point de situation

Jean-Pierre SIUTAT fait un point d'étape sur la modification des Statuts de la Fédération Française de Basketball, la Ministre des Sports s'étant engagée à un arbitrage sur les points demandés pour le 16 décembre.

Stéphanie PIOGER complète et rappelle que le Ministère a déjà arbitré que les deux sportifs de Haut Niveau (SHN) élus par leurs pairs devront intégrer le Comité Directeur et le Bureau Fédéral.

Or, la 1<sup>e</sup> définition du SHN pose des difficultés à l'ensemble du mouvement sportif (indisponibilité des athlètes en activité, exclusion de personnes ayant eu le statut de très nombreuses années, ...).

Un point complet sera fait en Comité Directeur.

g. Reconnaissance internationale pour joueur/se Équipe de France JNFL

Jean-Pierre SIUTAT rappelle la commande d'août dernier quant à la faisabilité de reconnaître le statut de Joueurs Formés Localement pour des joueurs internationaux médaillés.

Stéphanie PIOGER informe qu'en préambule, il lui semble délicat de modifier le périmètre de la notion JFL, notion validée par le Conseil d'Etat et la Cour de Justice de l'UE. Elle propose que la Fédération ne modifie pas le statut JFL mais qu'à titre dérogatoire, et en fonction de certaines conditions, le joueur ne soit pas comptabilisé dans le nombre des JNFL inscrits sur la feuille de marque.

Pour ne pas être comptabilisé dans les "quotas" JNFL, il faudra cumulativement :

- Avoir obtenu une médaille avec une équipe nationale senior 5x5 féminine ou masculine dans une compétition majeure (Eurobasket, Jeux Olympiques et Coupe du Monde)
- Une demande expresse de l'intéressé à bénéficier de cette dérogation aux règles de participation
- Obtenir l'avis favorable du Bureau Fédéral.

La mesure réglementaire entrerait en vigueur au 1er juillet 2023, sans limitation dans le temps.

Accord du Bureau Fédéral.

Un débat s'engage sur la date à prendre compte pour l'appréciation du statut (date de la demande/ de la licence ou 1er juillet de la saison suivant le remplissage de toutes les conditions).

Jean-Pierre SIUTAT demande que ce point soit précisé au Comité Directeur des 16 et 17 décembre.

### 3. Délégitation 3x3

#### a. Point général

Nathalie LESDEMA présente le point général 3x3 :

- Plusieurs visios ont été faites avec les organisateurs Juniorleague et Open Plus de la Superleague.
- Le dossier de la Coupe de France Entreprises a été finalisé, une plaquette est en cours de création, présentant l'offre Entreprises de la Fédération Française de BasketBall.
- Une affiche pour la journée du 3x3 va être réalisée.
- Le calendrier des tournois internationaux a été finalisé.

#### b. Proposition d'un modèle économique global des organisations 3x3 avec le document étude du cahier des charges des opens 2000 et 5000

Nathalie LESDEMA présente les propositions de modifications du Cahier des Charges Open Plus 2000 et 5000 (voir l'annexe 2).

Validation du Bureau Fédéral.

Nathalie LESDEMA présente le calendrier 2023 (voir l'annexe 3).

#### c. Point sur les homologations et la compétition de clubs

Nathalie LESDEMA présente le point sur les homologations et les compétitions de clubs à date (voir l'annexe 4).

Elle présente ensuite les documents relatifs aux réunions Organisateurs Open Plus et Open Plus Juniorleague 2023 (voir les annexes 5 et 6).

### 4. Délégitation Clubs & Territoires

#### a. Point général

Pierre DEPETRIS présente le point général du Pôle Clubs et Territoires (voir l'annexe 7).

Stéphane KROEMER présente le point général des Collectivités Locales et Infra (voir la suite de l'annexe 7).

Il fait la proposition d'un Plan Infra :

- A Gallargues-le-Moutier

Validation du Bureau Fédéral.

Stéphane KROEMER dresse le bilan des Projets Infra, puis fait un point à date sur le Plan 5000 équipements et propose de renouveler l'appel à projet en direction des structures en 2023 (voir la suite de l'annexe 7). Un travail est demandé sur le sujet et sera présenté à un prochain Bureau.

Concernant la Commission Equipements, Stéphane KROEMER présente la mise à jour du règlement pour les salles et terrains (voir la suite de l'annexe 7).

Le Bureau Fédéral acte le principe mais ne prendra pas de dispositions réglementaires pour le moment.

Un point d'information sur la mise à jour du cahier des préconisations est présenté (voir la suite de l'annexe 7).

Pierre DEPETRIS présente le point concernant la Commission des territoires avec le Soutien aux Comités Départementaux de moins de 2500 licenciés, il rappelle les principes votés (voir la suite de l'annexe 7).

Puis concernant les Comités Départementaux de 2500 à 5000 licenciés, il fait des propositions (voir suite de l'annexe 7).

Validation du Bureau Fédéral sous réserve d'ajout de critères économiques.

Certains Comités n'ont pas saisi leur barème de licence dans FBI pour la saison 2022/2023 (voir la suite de l'annexe 7).

Pierre DEPETRIS présente le point relatif au Soutien aux structures avec la mise en place d'un Bonus Action, Bonus à la résiliation. Il rappelle les principes votés et propose de créer une matrice d'indicateurs associés à chaque dispositif du PSF avec plusieurs objectifs. Puis il présente les propositions du plan de déploiement pour 2022/2023 (voir la suite de l'annexe 7).

Validation du Bureau Fédéral.

Il présente ensuite la Grille de lecture des Projets de Structures (voir la suite de l'annexe 7).

b. Commission Fédérale Clubs

i. Demande d'affiliations

Gérald NIVELON présente les demandes d'affiliations (voir la suite de l'annexe 7). La Commission Fédérale Clubs indique le report de la demande du club BASKET CLUB JEUNESSE SPORTIVE SAINTE ROSIENNE est reportée au prochain bureau fédéral dans l'attente des éléments complémentaires de la ligue de la Réunion de BasketBall.

Les demandes d'affiliation des clubs sont soumises à la validation du bureau fédéral

- PDL NANTES THE PROCESS
- ARA 0038 BIG BANG BALLERS – FRANCE (BIG BANGS)
- SUD 0013 MACCABI SPORTS MARSEILLE
- GES 0088 GOLDEN SWITCH

Le Bureau Fédéral valide l'ensemble des propositions faites par la Commission.

Gérald NIVELON présente les Rattachements territoriaux, et fait des propositions pour validation en Comité Directeur (voir suite de l'annexe 7).

Accord du Bureau Fédéral.

Puis il présente le cadre général des rattachements relations FFBB avec les Clubs, un travail avec la DAJI est en cours pour présenter des textes plus précis à ce sujet (voir la suite de l'annexe 7).

Gérald NIVELON présente un dossier d'homologation d'une fin de CTC et fait les propositions suivantes :

- Validation de la fin de convention de CTC EVEIL GARNACHOIS – SUD RETZ
- A compter de la saison 2022 – 2023, si une convention arrive à son terme, il n'y a pas de nécessité de formaliser la fin de convention via la plateforme.

Validation du Bureau Fédéral.

ii. Ecole d'arbitrage nouveau modèle et obligations solidaires des CTC

Arnaud PETITBOULANGER rapporte les difficultés rencontrées sur la communication avec les officiels et les écoles d'arbitrages et présente le document (voir la suite de l'annexe 7). Il propose de réintroduire dans les textes les conditions de formation d'arbitres par les clubs, de réintégrer les notions d'écoles d'arbitrage avec deux niveaux (voir la suite de l'annexe 7).

Un tour de table s'effectue, un débat sera lancé sur ce sujet pendant le Séminaire des dirigeants et une conclusion sera apportée à la suite de ce débat en Bureau Fédéral.

Gérald NIVELON présente les engagements solidaires des Clubs, proposition de l'évolution des obligations faites aux clubs signataires d'une CTC (voir la suite de l'annexe 7).

Accord du Bureau Fédéral pour proposition au Comité Directeur.
--

Gérald NIVELON présente un projet de Simplification des CTC (voir la suite de l'annexe 7), et fait les propositions :

- Fusion réglementaire des textes existants pour un regroupement dans les Règlements Généraux de la Fédération
- Édition d'un support pédagogique

Accord du Bureau Fédéral.
---------------------------

Est évoquée la possibilité pour les Comités départementaux et les ligues régionales de prévoir des règlements plus restrictifs que ceux de la fédération.

Une question particulière est posée par le comité départemental 26/07 concernant les règles de participation des équipes jeunes de CTC au niveau départemental.

Le comité a en effet prévu que les équipes devaient comprendre au moins 5 joueurs du club porteurs. Des mutations ou des licences T entre clubs membres de la CTC ont été faites pour répondre à cette obligation.

Le bureau entend rappeler que lors du BF du 24 septembre 2022, a été amendée une coquille dans les règlements généraux de la FFBB concernant le nombre de joueurs minimum de l'équipe porteuse.

Il a été rappelé que cette « obligation » s'appliquait pour les équipes engagées en championnat régional ou qualificatif au championnat régional.

Il a été rappelé qu'au niveau départemental, il n'y avait de licences AS CTC, que le principe était la libre circulation des joueurs.

Il a été rappelé également qu'au niveau des jeunes, il fallait permettre une souplesse importante.

Sur ce constat, le bureau entend préciser qu'au niveau départemental jeune, et concernant les CTC, il ne peut y avoir de nombre de joueurs minimum de l'équipe du club porteur, afin de favoriser le jeu et la coopération entre les clubs. Les CTC ont notamment cet objectif que de permettre à tous les jeunes joueurs de jouer à leur niveau de compétition.

Concernant les licences T ou M qui auraient été délivrées, le Bureau fédéral propose que ces licences puissent être modifiées. Le comité pourra si nécessaire prendre attache avec le service qualification de la Fédération.

De manière plus générale, une réflexion est en cours afin d'identifier les points sur lesquels les comités et ligues pourraient déroger (plus libéral ou plus contraignant).

### iii. Communication régulière avec les clubs

Gérald NIVELON fait un point d'information sur la communication et l'accompagnement des Clubs (voir suite de l'annexe 7).

iv. Bilan des entretiens PSF

Gérald NIVELON dresse le bilan des Entretiens Individuels sur la Campagne PSF 2021 (voir la suite de l'annexe 7).

v. Société et Mixités

Pierre DEPETRIS présente le point Général Société et Mixités (voir la suite de l'annexe 7).

vi. PSF

Pierre DEPETRIS dresse le bilan de la campagne 2022 du PSF et présente les propositions de Campagne 2023 (voir la suite de l'annexe 7).

Validation du Bureau Fédéral.
-------------------------------

## 5. Secrétariat Général

a. Point général

Thierry BALESTRIERE présente le point général du Secretariat Général (voir l'annexe 8).

b. Modification de la composition de commissions

i. Commission Société et Mixités

Thierry BALESTRIERE présente le document (voir l'annexe 9).

ii. Commission Emploi

Thierry BALESTRIERE présente le document (voir l'annexe 10).

iii. Commission clubs

Thierry BALESTRIERE présente le document (voir l'annexe 11).

iv. Commission Haut Niveau des Officiels

Thierry BALESTRIERE présente le document (voir l'annexe 12).

v. Commission des Officiels

Thierry BALESTRIERE présente le document (voir l'annexe 13).

Le Bureau Fédéral valide l'ensemble des modifications de composition des Commissions présentées.
--

c. Séminaire des Dirigeants – Programme

Thierry BALESTRIERE présente le document relatif au Séminaire des dirigeants (voir la suite de l'annexe 8).

## 6. Délégation Formation & Emploi

#### a. Point Général

Christian AUGER présente le point général de la Délégation Formation et Emploi (voir l'annexe 14). Il présente le lancement du projet « nouvelle plateforme » de Digital Learning avec le retroplanning et propose l'intégration de 4 Ligues Régionales dans le COPIL (voir la suite de l'annexe 14).

Validation du Bureau Fédéral.

Il fait ensuite un point d'information relatif à la Délégation Formation et Emploi (voir la suite de l'annexe 14).

#### b. Attribution de l'organisation du Campus 2023

Christian AUGER présente les propositions d'attribution de l'organisation du Campus 2023 faites par la Commission des Dirigeants et Adhérents (voir la suite de l'annexe 14).

Pour 2023, le Campus est attribué au CD 29 à Brest.

Pour 2024, avant décision d'une éventuelle attribution, les discussions sont à poursuivre avec le CD 18 à Bourges concernant notamment les tarifs des hôtels.

Validation du Bureau Fédéral.

#### c. Pacte #TousEngagés

##### i. Principes de contrôles

Arnaud PETITBOULANGER propose que l'enregistrement d'un licencié en formation soit corrélé à l'engagement des clubs. Il a été demandé au service informatique d'ajouter au cahier des charges la possibilité pour les Clubs de saisir leur licencié qui rentrerait en formation directement sur FBI. La demande a été prise en compte mais ne pourra pas s'appliquer pour la saison en cours.

Une méthode utilisant Excel sera développée pour la saison 22/23.

## 7. Trésorerie

#### a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER fait un point général sur la trésorerie à mi-exercice :

- Une subvention obtenue de l'ANS de 600 K€, fléchée directement sur l'Equipe Professionnelle de 3x3
- Un gain de 60 000 € sur nos partenaires MDS et Suzuki
- Des gains grâce au Bonus lié aux médailles 5x5 avec Nike
- La Fédération est toujours déficitaire d'un million six cent mille euros. Il n'y aura pas d'engagement supplémentaire sur les budgets des Pôles.
- Réunion à venir sur la projection 2023/2024 et 2024/2025
- Les droits de télévision devraient avoir un impact positif sur la trésorerie s'il y a une redistribution.
- France Basket Promotion, le bilan est positif
- Exercice équilibré sur le CO cette année
- Tous les matchs des équipes de France, organisés cette année, ont été bénéficiaires
- Conseil d'administration jeudi prochain de Play IN ; es 3 plateformes des Hoops Factory depuis le mois de mai, sont quasi-pleines tous les mois.

## 8. Délégation Marque

#### a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER présente le point général de la Délégation Marque :

- Belle réussite sur les fenêtres féminines, il y a eu plus de 4 000 spectateurs pour chacun des deux matchs de l'Equipe de France organisés à St Etienne et Roanne.
- Ouverture de la billetterie pour les finales de la Coupe de France, déjà plus de 4 000 billets ont été vendus à ce jour.

Jean-Pierre SIUTAT évoque la décision de la Fédération des 09 & 13 avril 2022, intégrant les divisions professionnelles au Pacte #Tous Engagés et particulièrement au fonds de développement de l'arbitrage alimenté par un montant forfaitaire dû pour chaque équipe engagée dans les championnats.

Les clubs professionnels contribuant déjà à la formation des arbitres haut-niveau, il est proposé l'abandon de la refacturation à la LNB concernant ce dispositif avec effet rétroactif.

Accord du Bureau Fédéral
--------------------------

## Samedi

### 9. Direction Générale / Direction Technique

#### a. Point général

Alain CONTENSOUX présente le point général de la Direction Générale.

L'accompagnement dans la réflexion de l'organisation des services continue de se faire avec l'agence qui a réalisé l'Audit RH.

S'agissant des CTS, une convocation a eu lieu hier matin au ministère des Sports, celui-ci commence son travail sur la préparation post 2024, des annonces ont été faites hier matin sur la réduction importante du nombre de CTS dans les Fédérations Françaises Olympiques.

Il présente ensuite trois demandes de dérogation au Bureau Fédéral :

- Une demande de dérogation d'un club évoluant en NFU 18 Elite de comptabiliser les polistes U15 en cours de formation dans le quota des 3 licences polistes sortantes. Après avis négatif de la Direction Technique Nationale, le Bureau refuse de faire changer les règlements en cours de saison.

Refus du Bureau Fédéral d'accorder cette dérogation. Il précise également que le sujet des polistes, mutées, en cours de formation a déjà fait l'objet de débats et que le Bureau n'avait pas souhaiter les intégrer dans le quota déjà dérogatoire des 3 licences polistes sortantes.
--

- Une demande concernant un ex-joueur de rugby sur la dernière saison, avec un très fort potentiel. Ce joueur, détecté tardivement n'a pas pu intégrer un Pôle Espoir et joue actuellement en U15 région. Proposition de la DTN qu'il puisse, à titre exceptionnel, bénéficier d'une licence ASP pour pouvoir évoluer très prochainement dans le championnat U15 Elite.

Accord du Bureau Fédéral à compter du début de la 2 <sup>e</sup> phase du championnat NM U15 Elite.
---

- Une demande de dérogation pour une joueuse du Pôle France afin, qu'au regard d'éléments exceptionnels, et sur proposition de la DTN, son extension T détenue au bénéfice du CFBB soit annulée et qu'une ASP lui soit délivrée afin de lui permettre de poursuivre son évolution sportive et le développement de sa potentialité au sein d'une division inférieure.

Accord du Bureau Fédéral à condition de l'accord du club d'origine.
---

## b. Plan d'action équipes de France jeunes

Jacques COMMERES fait un point général et présente le plan d'action des Equipes de France

- Equipe de France Féminine 5x5

Une excellente dynamique d'équipe et des signes encourageants de progrès dans l'expression du jeu confirmés depuis l'été 2022.

Il y a 2 déplacements pour boucler la phase de qualification :

- 09/02/2023 Lituanie vs France (la France avait battu en novembre 2021 la Lituanie à Villeneuve d'Ascq 83 – 56 (+27))
- 12/02/2023 Finlande vs France.

L'équipe de France Féminine est classée, pour le moment, 1<sup>ère</sup> de sa poule.

La première place est qualificative. Les 4 meilleurs deuxièmes seront à déterminer parmi les 8 groupes. Le calcul se fera en ignorant la dernière équipe de chaque groupe.

- Equipe de France Masculine 5x5

La fenêtre de qualification de novembre 2022 à la prochaine Coupe du Monde, qui aura lieu du 25 août au 10 septembre 2023 (Philippines – Japon – Indonésie avec Phase Finale à Manille), a vu l'équipe de France se qualifier avant les deux derniers matchs avec des joueurs jeunes et inexpérimentés sur la scène internationale avec 7 éléments sur 14 n'ayant aucune expérience avec les A, dont Victor WEMBANYAMA, dont le niveau de compétitivité actuel est souligné sur l'ensemble de la planète basket.

Dans le groupe de la France, France et Lituanie sont qualifiés.

Prochaine fenêtre internationale de février 2023 République Tchèque (dernière équipe du groupe) vs France puis le dimanche 26 février à l'Arena Loire de Trélazé France vs Lituanie (2<sup>ème</sup> place du groupe).

- Les équipes de France Jeunes 5x5

Nomination des coaches en cours avec un changement de stratégie : constitution d'un « groupe d'entraîneurs Equipes de France jeunes », avec des Entraîneurs nationaux mais aussi des CTS et/ou CT et entraîneurs de clubs professionnels.

Une volonté d'ouverture forte vers les clubs professionnels sur des postes de coaches responsables d'équipes et pas uniquement d'assistants comme nous l'avons fait ces dernières années :

- Visibilité sous conditions sur 3 ans environ
- Changements de statuts possibles (coachs & assistants)
- Changements de secteurs possibles (secteur féminin et masculin)
- Pause tous les 2-3 ans ou formation continue
- Féminisation

- Equipe professionnelle 3x3

Excellente fin de saison : 12<sup>e</sup> équipe Mondiale (1 finale de Master, 1 victoire en Hollande (Super Quest), 4 demi-finales sur des challengers).

Ce résultat, qui place notre équipe professionnelle 3x3 dans le top 20 mondial, permettra d'obtenir des invitations en 2023 :

- Sur des challengers (qualificatifs à des Masters)
- Sur des Supers Quest (qualificatifs à des Masters)

Les invitations obtenues en 2023 par l'équipe professionnelle devraient donner une meilleure visibilité du programme de cette équipe.

- Equipe de France féminine 3x3

Regroupée lors de la fenêtre internationale féminine 5x5 de novembre, il n'y a pas eu de sollicitation de joueuses 5x5 engagées cet été.

Ceci a été apprécié par les clubs.

- Equipe de France 3x3 masculine U21

Pendant la fenêtre internationale masculine 5x5, l'Equipe de France U21 a disputé au Brésil un Challenger. Ce ticket a été obtenu à l'issue de la performance de nos U21 en Nations League 2022. C'était une invitation FIBA 3x3 à laquelle nous nous devons de répondre positivement. Nous avons atteint les demi-finales.

- Détection féminine :

Le Tournoi des Demoiselles se déroulera du 14 au 19 décembre 2022 à Bourges.

- Détection masculine :

Le Camp National se déroulera du 14 au 19 décembre 2022 au CREPS de Bourges. Ce rassemblement constitue le dernier temps de détection en vue des entrées au Pôle France.

#### c. Programme des équipes de France

Jacques COMMERES présente le Programme des Equipes de France (voir l'annexe 15).

### 10. Délégation Haut Niveau

#### a. Modifications règlementaires - Statisticiens HNC

Alain SALMON rappelle les règlements généraux sportifs et présente les modifications règlementaires concernant les Règlements Sportifs Généraux (voir l'annexe 16).

Validation du Bureau Fédéral.

Il propose ensuite la suppression du cahier des charges d'accession à la NM1 l'obligation d'avoir 2 statisticiens validés (voir la suite de l'annexe 16).

Validation du Bureau Fédéral.

#### b. NM1 – Candidatures à l'accession en 2<sup>nde</sup> division professionnelle

Alain SALMON présente les clubs remplissant les conditions du cahier des charges à la 1<sup>e</sup> journée du championnat et pouvant prétendre à la montée et ceux n'ayant pas candidaté (voir l'annexe 16).

Validation du Bureau Fédéral.

Alain SALMON présente ensuite 2 clubs candidats dont le respect d'une condition du cahier des charges est soumis à interprétation. Après échanges et avis favorable de la CHNC, le Bureau décide de considérer les 2 clubs comme étant en conformité avec les règlements à la 1<sup>e</sup> journée du championnat.

Accord du Bureau Fédéral.

La CHNC présente les cas particuliers de 9 clubs ayant candidaté et pour laquelle elle émet un avis défavorable pour non-respect du cahier des charges pour 8 clubs :

Refus du Bureau Fédéral d'autoriser ces 8 clubs de prétendre à l'accession au championnat de 2e division professionnelle masculine au terme de la saison sportive 2023/24 pour non-respect du cahier des charges.

Alain Salmon présente enfin le cas particulier d'un club qui, à la 1e journée du championnat n'avait pas de salle classée H3.

Il explique que le club et la collectivité ont fait tout le nécessaire pour mettre en conformité la salle mais que les travaux ont pris un peu de retard. La salle est classée H3 depuis le 19/10/22. Les retards, justifiés par des documents, n'étant pas imputables au club, il propose de considérer que le club répond au cahier des charges permettant de prétendre à l'accession au championnat de 2e division.

Accord du Bureau Fédéral.

## 11. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

### a. Point général

Stéphanie PIOGER présente le point général de la Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles et souligne l'augmentation significative des procédures contentieuses (voir l'annexe 17).

### b. Modifications réglementaires de la DAJI

Stéphanie PIOGER présente les modifications réglementaires de la Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles (voir la suite de l'annexe 17).

#### i. Licence :

##### 1. JFL et reconnaissance internationale

Dossier examiné dans le point présidence.

##### 2. Nom marital

Elle propose les modifications relatives à l'utilisation du nom marital (voir la suite de l'annexe 17), applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Une étude est à effectuer auprès du Service Informatique pour voir si le délai d'application est possible.

Validation du Bureau Fédéral.

##### 3. Photos

Stéphanie PIOGER propose les caractéristiques de la photo d'identité du licencié (voir la suite de l'annexe 17).

Validation du Bureau Fédéral.

#### ii. Equipements et principe de laïcité

Elle présente ensuite les modifications relatives aux équipements et au principe de laïcité (voir la suite de l'annexe 17).

Un débat s'engage.

Sont validés les principes suivants :

- Création d'un article 9.3 dédié aux équipements à connotation religieuse ou politique en compétition applicable en 5x5 et 3x3
- Application de la disposition sur l'ensemble du territoire

- Pénalité sportive automatique
- Compétence disciplinaire confiée à la Commission Fédérale de Discipline

Des précisions seront apportées lors du Comité Directeur.

Validation du Bureau Fédéral.

### iii. Discipline

Stéphanie PIOGER présente les modifications réglementaires relatives à la Discipline (voir la suite de l'annexe 17).

#### 1. Gestion des fautes techniques

Elle présente la gestion du traitement des cumuls de fautes techniques par la Commission Fédérale de Discipline. Au regard de l'importance du dossier, il est proposé de reporter son examen à un prochain Bureau Fédéral et de voir les possibilités du côté du Service Informatique sur FBI.

#### 2. Compétences organismes régionaux et fédéral

Stéphanie PIOGER propose des modifications réglementaires du Règlement Disciplinaire Général (voir la suite de l'annexe 17).

Validation du Bureau Fédéral.

#### 3. Engagement des poursuites

Elle propose des modifications concernant l'engagement des poursuites (voir la suite de l'annexe 17).

Validation du Bureau Fédéral.

### iv. Dispositions restrictives des Ligues et/ou Comités

Stéphanie PIOGER présente les difficultés rencontrées chaque année concernant les dispositions régionales et départementales plus restrictives que les règlements généraux.

Elle demande que le Bureau acte les principes suivants :

- Les Règlements Généraux, le Règlement Disciplinaire, le Règlement Médical, le Règlement Salles & Terrains, la Charte Ethique ... doivent être appliqués sans aménagement par les organismes déconcentrés
- Des dispositions des Règlements Sportifs Généraux et des Dispositions financières peuvent être aménagées par les organismes déconcentrés

En cas de validation de ces points, elle demande que le débat sur les dispositions obligatoires des Règlements Sportifs Généraux soient arbitrées lors du Bureau Fédéral de février.

Validation du Bureau Fédéral

### v. Contrôle de gestion

Stéphanie PIOGER présente les pistes de travail au niveau de la CCG qui seront présentés par son président en février ou mars prochain (voir la suite de l'annexe 17).

### vi. Agents sportifs

Stéphane KROEMER informe des modifications de la Commission des Agents Sportifs qui seront soumises au Comité Directeur (voir la suite de l'annexe 17).

## 12. Délégation Pratiques Fédérales

### a. Commission 5x5

#### i. Modifications réglementaires (Saison 2023-2024)

Alain SALMON présente les propositions de modifications réglementaires des Règlements Sportifs Généraux et Particuliers pour la saison 2023-2024 (voir l'annexe 18) :

- Concernant l'article 2.3 des RSG sur la Charte d'engagements.
- Concernant l'article 2.4 des RSG sur le brûlage.
- Concernant l'article 15 des RSG sur le forfait.

Accord du Bureau Fédéral.

- Concernant l'article 17 des RSG sur les équipes à égalité.

Accord de principe du Bureau Fédéral avec une vérification à faire au niveau LFB.

- Concernant le nombre minimum et le nombre maximum de joueurs à inscrire sur la feuille de marque pour toutes les divisions de Championnats de France (hors HN) ainsi que la Pré-Nationale.

Accord du Bureau Fédéral (4 contre, 10 pour).

- Concernant les formalités sur la procédure de traitements des réclamations.

Accord du Bureau Fédéral.

#### ii. Récapitulatif des organisations de phases finales (Saison 2022-2023)

Alain SALMON présente le récapitulatif des organisations de Phases Finales pour la saison 2022-2023 (voir l'annexe 19). Il remercie les Comités Départementaux/Territoriaux et les Ligues Régionales d'avoir postulé.

Accord du Bureau Fédéral.

La ligue de la Réunion demande une dérogation exceptionnelle pour autoriser la participation d'une équipe engagée en entente à la Phase Haute Qualificative aux finales NF3.

Accord du Bureau Fédéral avec interdiction de se participer à la phase finale de NF3 et uniquement pour cette année.

### b. Commission Jeunesse

Agnès FAUCHARD annonce qu'il y a 168 622 licenciés se rapprochant fortement du record de licenciés 2015-2016 et présente le point Commission jeunesse (voir l'annexe 20).

#### i. Attribution de l'organisation du Forum Minibasket 2023

La Commission Fédérale Jeunesse propose de retenir la candidature du Comité Départemental de Loire-Atlantique (voir suite de l'annexe 20)

Validation du Bureau Fédéral (Yannick OLIVIER n'a pas pris part au vote).

#### ii. Modifications réglementaires

Agnès FAUCHARD propose les modifications réglementaires (voir suite de l'annexe 20) :

- Concernant les pratiquants

Accord du Bureau Fédéral.

- Concernant les règles de jeu.

Avis favorable du Bureau Fédéral sous réserve de la confirmation de la Direction Technique Nationale.

iii. Validation labels

Agnès FAUCHARD présente les labels EFMB Deux et Trois Etoiles validés par la Commission Fédérale Jeunesse (voir l'annexe 21).

Validation du Bureau Fédéral.

c. Commission Fédérale Vivre Ensemble

i. FFBB Esports Saison 22/23 : Point d'avancement

Frédérique PRUD'HOMME présente le point d'avancement sur l'Esports (voir l'annexe 22).

ii. Référent et actions Handicap

Frédérique PRUD'HOMME présente les actions autour du handicap (voir l'annexe 23). Une demande d'un jeu de maillots et shorts pour l'équipe aux Jeux mondiaux des transplantés et dialysés est faite.

Validation du Bureau Fédéral.

iii. Labels du VxE sur la période du 28/10 au 02/12/2022.

Frédérique PRUD'HOMME présente les Labels VxE sur la période du 28 octobre au 2 décembre 2022 (voir l'annexe 24).

Elle propose l'organisation d'un Forum VxE sur le week-end des Automnales.

Jean-Pierre HUNCKLER propose de travailler dessus et d'en rediscuter au Comité Directeur du 16 décembre.

### 13. Questions diverses

Alain SALMON : il n'y pas trop de report de match par rapport au Covid mais beaucoup d'officiels sont touchés.

Stéphanie PIOGER alerte sur les décisions de discipline qui ne sont pas communicables et ne peuvent éventuellement qu'être publiées de manière nominative si la décision le prévoit.

Arnaud PETITBOULANGER remercie pour l'invitation à ce Bureau Fédéral.

René KIRSCH : le nombre de JIG est en augmentation de de 4% par rapport à la saison précédente.

Matthieu SOUCHOIS : concernant le PSF, nous comptons plus de 270 emplois professionnels dans notre réseau.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 13 janvier 2023.